

Communiqué COVID-19

Dispositif exceptionnel de la Chambre 17/03/2020

En raison du contexte sanitaire actuel, la Chambre d'agriculture de l'Isère s'organise pour préserver la sécurité de tous. Des mesures strictes ont été prises au niveau interne, tout en restant au travail et à l'écoute des agriculteurs, des collectivités et des partenaires.

- Suite aux recommandations visant à limiter la propagation du virus, **nos locaux (Grenoble et antennes) sont fermés au Public.**
- Des mesures de travail à distance ont été mises en place afin d'assurer la continuité de nos services de façon dématérialisée. **Nos collaborateurs restent disponibles par mail et téléphone portable.** Leurs contacts sont disponibles sur le Guide des Services en ligne sur notre Internet – rubrique Contact.
- **Nos formations** (réglementaire inclus) initialement prévues **jusqu'au 20/04** sont pour l'instant **reportées.**
- **Nos évènements** (Techniques, AG de territoires, rencontres professionnelles...) **prévus jusqu'au 30/04 ont été déprogrammés.**

Restent également joignables :

Standard I 04 76 20 68 68 de 08:30–12:00, 13:30–17:00 sauf le mercredi après-midi.
Vendredi fermeture à 16h.

PAC I Notre plateforme téléphonique pour la prise de RDV pour la déclaration reste ouverte au 04 76 20 67 69 du lundi au vendredi 9:00 -12:30, 13:30-17:00.Vendredi fermeture à 16h.

Plus d'informations sur notre site <https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/>